



**La S.N.C.F, le 29 juillet 1940 anticipe la loi du 3 oct.1940, portant
« statut des juifs ». Échange de courriers entre la direction de la
SNCF et la « Direction des transports de l'armée allemande ».**

Documents

W.V.D. Paris

Paris, le 24 Juillet 1940.

Direction Générale de la S.N.C.F.

88, Rue Saint-Lazare,
PARIS.

Je vous prie de vouloir bien vous abstenir à l'avenir de déléguer des personnalités de race ou d'origine juive à des négociations ou conférences avec moi et d'autres officiers ou fonctionnaires de la W.V.D.

Je me vois obligé de rendre la Direction Générale personnellement responsable de la stricte observation de ce désir.

Signé : GOERITZ.

S.N.C.F.

Paris, le 29 Juillet 1940.

Direction Générale

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

N° 144.812/1

à Monsieur le Colonel Commandant
la Wehrmacht-Verkehrsdirektion.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 24 Juillet 1940, concernant votre désir que nous nous abstentions à l'avenir de déléguer des personnalités de race ou d'origine juive à des négociations ou conférences avec vous-même et d'autres officiers ou fonctionnaires de la W.V.D.

Je donne les instructions utiles aux Services et Régions de la S.N.C.F.

Le Directeur Général,
R. LE BESNERAIS.

S.N.C.F.

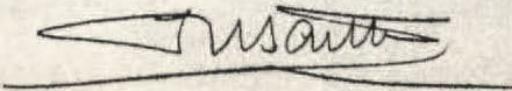
COPIE

Service Central
du Personnel

à M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions,
M.M. les Directeurs des Services Centraux,
pour exécution.

N° P.3437.

Paris, le 30 Juillet 1940.
Le Directeur du Service Central P,



<https://museemrjmoi.com>